

# Bulletin de souscription

## FIP 45

Fonds d'investissement de proximité  
Article L214-41-1 du Code monétaire et financier  
Agrément AMF du 8 avril 2011  
Code ISIN : FR0011022029

IR

Cachet du commercialisateur

**AROBAS FINANCE**  
55, rue Sainte Anne  
75002 PARIS  
Tél. : 01-77-39-00-15

**Turenne Capital**

**SOCIETE DE GESTION**  
Turenne Capital Partenaires  
Siège social : 29-31, rue Saint-Augustin - 75002 Paris  
Société anonyme à conseil d'administration  
Capital social : 547 520 euros - RCS Paris B 428 167 910  
N° d'agrément AMF : GP99038

**DEPOSITAIRE**  
Caceis Bank  
1-3, place Valhubert - 75013 Paris  
RCS Paris 692 024 722

### AVERTISSEMENT

L'autorité des marchés financiers (AMF) attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée minimale de six à huit (6 à 8) années, sur décision de la Société de gestion (soit jusqu'au 15 juin 2019 au plus tard) sauf cas de déblocages anticipés prévus dans le règlement.

Le fonds d'investissement de proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI).

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Je soussigné(e), (ci-après l'« Investisseur »),

### IDENTITÉ

M.  Mme  Mlle

NOM : .....

NOM de jeune fille : .....

Prénom(s) : .....

Adresse fiscale : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Pays : .....

Né(e) le : ..... à : .....

Pays de naissance : .....

Nationalité : .....

Situation de famille : .....

Tél. (facultatif) : .....

E-mail où je souhaite recevoir la lettre d'information

semestrielle du Fonds : .....

Les informations recueillies sont régies par la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978. Elles seront utilisées pour les besoins de la gestion des services souscrits et sont destinées, à cette fin, à Turenne Capital ainsi qu'à ses prestataires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de modification des informations vous concernant, ainsi qu'un droit d'opposition à leur traitement à des fins de prospection. Ces droits peuvent être exercés à tout moment, notamment auprès de Turenne Capital. Vous êtes informés que ces informations ne seront pas utilisées à des fins commerciales.

### PARTIE I - RÉCÉPISSÉ

Je **reconnais** (cocher l'une des deux cases ci-dessous) :

Avoir souscrit des parts du FIP 45 (désigné ci-après le «Fonds») en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier<sup>(1)</sup> tel que défini à l'article L341-1 du Code monétaire et financier (CMF).

Avoir été démarché(e) ce jour par Nom : ..... Prénom : ..... (ci-après dénommé le "Démarcheur") :

Adresse professionnelle : .....

Numéro d'enregistrement dans le fichier des démarcheurs de la Banque de France : .....

agissant au nom et pour le compte de la société : .....

elle-même enregistrée auprès de la Banque de France sous le numéro : .....

Dans le cas du démarchage<sup>(1)</sup>, je certifie :

- Que le démarcheur m'a proposé la souscription de parts du Fonds après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience, de mes objectifs en matière de placement et m'avoir justifié de son nom, de son adresse professionnelle, du nom et de l'adresse de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage est effectué ;
- Que le démarcheur m'a informé(e) des conditions de l'offre contractuelle et du prix de souscription ;
- Que le démarcheur m'a remis le DICI et la brochure relatives au Fonds et dont je certifie avoir pris connaissance ;
- Que le démarcheur m'a communiqué d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du Fonds et la période de blocage des parts ;
- Que le démarcheur m'a précisé d'une part, que l'investissement dans le Fonds porte sur des instruments qui impliquent des risques particuliers du fait de ses spécificités ou sur des opérations à exécuter dont le prix dépend de fluctuations

des marchés financiers sur lesquelles la Société de gestion n'a aucune influence et, d'autre part, que les performances passées ne laissent pas présager des performances futures ;

- Que le démarcheur m'a informé(e) de l'absence de droit de rétractation prévu à l'article L341-16 I et II du CMF ;
- Que le démarcheur m'a informé(e) de l'existence à mon profit, en cas de démarchage à domicile, sur mon lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de ce produit, de l'existence à mon profit d'un délai de réflexion de 48 heures prévu à l'article L341-16 IV du CMF. Ce délai de réflexion court à compter du lendemain de la signature du présent document ;
- Que le démarcheur m'a informé(e) des procédures extrajudiciaires de réclamation et de recours accessibles et de leurs modalités d'exercice, et en particulier de l'existence, en cas de contestation relative à la présente souscription de parts du Fonds, d'une possibilité de recours auprès du service de médiation de l'Autorité des marchés financiers (17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02) ;
- Que le démarcheur m'a informé(e) que la loi applicable à la souscription des parts du Fonds est la loi française.

<sup>(1)</sup> Constitue un acte de démarchage bancaire ou financier toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part, un accord sur la réalisation par une des personnes mentionnées au 1° de l'article L341-3 d'une opération sur un des instruments financiers énumérés à l'article L211-1. Constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier, quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins.

Fait à : ..... le : .....

En cas de démarchage, la signature du bulletin de souscription ci-après ainsi que le versement des fonds y afférents ne peuvent intervenir que trois jours ouvrés minimum à compter de la date de la signature du présent récépissé selon les modalités ci-dessus précisées.

Signature de l'Investisseur précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

## PARTIE II - SOUSCRIPTION

De par la nature de leurs investissements, les FIP sont des placements à risque s'adressant à des investisseurs ayant la connaissance et l'expérience des produits avec un risque moyen à fort de perte en capital, qui doivent être envisagés sur le long terme et pour une faible part de leur portefeuille. Il est conseillé aux investisseurs d'y consacrer un montant limité de leurs actifs.

Rappel du **NOM** et **Prénom** de l'Investisseur : .....

► **Je soussigné(e) déclare souhaiter bénéficier des avantages fiscaux liés à l'impôt sur le revenu (IR) : réduction d'IR et exonération d'imposition des gains, prévues aux articles 199 terdecies - 0 A et 163 quinquies B du CGI, spécifiques au FIP 45 (le «Fonds») et en conséquence déclare prendre les engagements suivants :**

- être fiscalement domicilié(e) en France ;
- conserver les parts souscrites pendant cinq ans au moins à compter de leur souscription ;
- ne détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des parts du Fonds à aucun moment, ni plus de 25 % des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds, avec mon conjoint, nos ascendants et nos descendants, ou avoir détenu ce montant à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la souscription des parts.

► **Je m'engage irrévocablement à souscrire au FIP 45**

Nombre de parts A* (1)	Valeur de la part A	Soit un montant investi de (2) = (1) x 100 euros	Droits d'entrée		Montant de la souscription : (4) = (2) + (3)
			Taux	Soit un montant de (3)	
..... X 100 euros	..... euros	..... euros	5%	<b>0%</b> .....	..... euros

\* Souscription minimale de 10 parts A d'une valeur de 100 euros chacune - Souscription uniquement réalisable en nombre entier de parts A

Veuillez trouver ci-joint un chèque à l'ordre de Caceis Corporate Trust d'un montant de (somme en toutes lettres) :

..... euros.

► **Je soussigné(e) déclare avoir reçu et pris connaissance du DICI et de la brochure relatifs au Fonds.**

En application de l'article L214-24 du CMF, la souscription emporte acceptation du règlement du Fonds qui est tenu à ma disposition. Je reconnais que je ne pourrai pas demander le rachat de mes parts avant la clôture du Fonds, hors conditions spécifiées dans le Règlement.

► **Je souhaite que les parts A que je souscris soient conservées au nominatif pur** par Caceis Corporate Trust qui m'adressera un avis d'inscription en compte pour les parts souscrites et libérées et un relevé annuel de portefeuille.

► **Je souhaite que les distributions de revenus me soient réglées :**

- par chèque  
 par virement (joindre un RIB)

► **Le bulletin est valable sous réserve de l'encaissement de la souscription et dans la limite des parts A disponibles**

► **Encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion :**

Le taux de frais annuel moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par l'Investisseur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du Fonds ou de la société mentionnés à l'article D214-91-1 du CMF ;
- et le montant des souscriptions initiales totales (incluant les droits d'entrée).

RUBRIQUE	DESCRIPTION DE LA RUBRIQUE	ABREVIATION OU FORMULE DE CALCUL	MONTANT OU TAUX CONSENTI PAR L'INVESTISSEUR
(1) Montant de souscription	Montant total des souscriptions, exprimé en euros	(MT) droits d'entrée inclus	1 000 euros
(2) Durée de prélèvement des frais de distribution	Nombre d'années pendant lesquelles peuvent être prélevés des frais de distribution	(E)	6 ans
(3) TFAM Distributeur <sup>2</sup>	Taux de frais annuel moyen maximal de distribution, exprimé en pourcentage :	TFAM D : 1,43 % + 4,76 % / 6	2,22 %
(4) Montant maximal des frais de distribution	Montant total maximal des frais de distribution, exprimé en euros :	(TFAM D) × (MT) × (E)	132 euros
(5) TFAM Global <sup>1</sup>	Taux de frais annuel moyen gestionnaire et distributeur maximal, exprimé en pourcentage (*) :	(TFAM_GD)	5,01 % (ne peut être inférieur au TFAM_G soit à 2,79%)
(6) Montant maximal de l'ensemble des frais prélevés (à titre indicatif)	Montant total des frais de gestion et de distribution, exprimé en euros, à titre indicatif pour la durée (E) :	(TFAM_GD) × (MT) × (E)	300,6 euros

<sup>1</sup> Le TFAM global est calculé sur la durée de vie du Fonds prorogations éventuelles incluses, soit 8 ans.

<sup>2</sup> Le TFAM distributeur est calculé sur la durée de vie du Fonds hors éventuelles prorogations, soit 6 ans.

(\*) Le taux de frais annuel moyen gestionnaire et distributeur maximal (TFAM\_GD) ne peut être inférieur au taux de frais annuel moyen maximal qui peut être attribué au gestionnaire (TFAM\_G).

► Modalités spécifiques de partage de la plus-value au bénéfice de la Société de gestion (« carried interest »)

DESCRIPTION DES PRINCIPALES REGLES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE AU BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION (« CARRIED INTEREST »)	ABREVIATION ou FORMULE DE CALCUL	VALEUR
Pourcentage des produits et plus-values nets de charges du Fonds attribués aux parts dotées de droits différenciés dès lors que le nominal des parts aura été remboursé à l'Investisseur	Plus-value différenciée : « PVD »	20 %
Pourcentage minimal du montant du capital initial que les titulaires de parts dotées de droits différenciés doivent souscrire pour bénéficier du pourcentage (PVD)	Souscription minimum : « SM »	0,25 %
Conditions de rentabilité du Fonds qui doivent être réunies pour que les titulaires de parts dotées de droits différenciés puissent bénéficier du pourcentage (PVD)	Rentabilité minimum : « RM »	Remboursement du nominal des Parts A et B

## TABLEAU RECAPITULATIF

Au 12 octobre 2011, les taux d'investissement des FIP gérés par la Société de gestion en Titres éligibles étaient les suivants :

Nom du FIP	Année de création	Taux d'investissement en titres éligibles	Date limite pour atteindre le quota de 60 %
Hexagone Croissance 1	2005	77,0 %	quota atteint
Hexagone Croissance 2	2007	63,7 %	quota atteint
Hexagone Patrimoine 1	2008	70,1 %	quota atteint
Hexagone Croissance 3	2008	61,8 %	quota atteint
Hexagone Patrimoine 2	2009	72,8 %	quota atteint
Hexagone Croissance 4	2009	36,0 %	31 décembre 2011
Croissance et Financement	2009	35,5 %	31 décembre 2011
Cap Patrimoine Durable 1	2010	39,7 %	15 mai 2012
Cap Patrimoine Durable 2	2010	38,8 %	15 mai 2012
Hexagone Convertibles	2010	0,0 %	31 décembre 2012
Hexagone Développement	2010	0,0 %	31 décembre 2012
FIP 45	2011	0,0 %	30 septembre 2013
Cap Patrimoine PME 50	2011	0,0 %	30 septembre 2013

En cas de démarchage, la signature du bulletin de souscription ainsi que le versement des fonds y afférents ne peuvent intervenir que trois jours ouvrés minimum à compter de la date de la signature du récépissé (partie I).

J'ai pris connaissance des frais de gestion et de distribution susceptibles d'être appliqués. Je consens à ce que soient prélevés des frais de distribution à hauteur d'un montant maximal pour les 6 années de 13,2 euros par part. Ce montant est négociable avec le distributeur.

Fait à : ..... le : .....

en quatre exemplaires originaux dont un m'est remis (une copie sera à joindre à ma déclaration d'IR).

*Signature de l'Investisseur précédée de la mention manuscrite :  
"lu et approuvé, j'ai pris connaissance des frais de gestion et de distribution  
susceptibles d'être appliqués."*

# COMMENT SOUSCRIRE ?

[123fcpi.com](http://123fcpi.com) et [123fip.com](http://123fip.com)

## PIECES A JOINDRE POUR TOUTE SOUSCRIPTION de FCPI et FIP

- Un exemplaire original complété et signé du bulletin de souscription**
  - Modifié des frais d'entrées : exemple 102€ pour 1 part à 100 € avec 2% des frais d'entrée
  - Le bulletin de souscription doit être signé avec la mention « lu et approuvé » (*certaines promoteurs demandent une formulation manuscrite en plus*)

**N'oubliez pas de garder une copie en votre possession**
- Le récépissé de démarchage financier relatif au délai de réflexion**
  - Celui-ci est en général contenu dans la première partie du bulletin de souscription.
- Votre règlement par chèque**
  - Libellé à l'ordre du nom du FCPI ou FIP avec les droits d'entrée inclus.
  - L'ordre est indiqué sur les bulletins de souscription, **n'établissez jamais votre chèque à notre ordre**
  - Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux, le chèque doit provenir du compte du souscripteur
- Un justificatif d'identité en cours de validité**
  - Une copie de votre carte nationale d'identité (recto/verso) ou
  - les quatre premières pages de votre passeport
- Une copie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois**
  - quittance de loyer
  - facture de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe, **pas de facture de téléphone portable**
- La fiche de renseignement « mieux vous connaître »** : Cette fiche de renseignements s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L. 533-4 du Code monétaire et financier et des articles 321-46 et 411-53 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. **Elle est couverte par le secret professionnel** (article L.511-33 du Code monétaire et financier) et est destinée à la seule information du commercialisateur et de la société de gestion du fonds. Cette fiche a pour objectif de vérifier l'adéquation de votre investissement avec votre expérience, vos besoins, vos objectifs et votre situation patrimoniale. Elle doit être mise à jour tous les deux ans.
- Un relevé d'identité bancaire de votre compte titres** : Uniquement, si vous optez pour la livraison des parts sur votre compte titres. Nous vous conseillons de laisser les titres au nominatif pur chez le dépositaire du fonds puisqu'il n'y a pas de droits de garde, ce qui ne sera sans doute pas le cas dans votre banque habituelle.
- La lettre de mission** (signature(s) de tous les souscripteurs et mention manuscrite), elle formalise votre recherche de produit défiscalisant dans le cadre de notre activité de Conseil en Investissement Financier.
- La convention de réception – transmission d'ordres** (signature(s) de tous les souscripteurs et mention manuscrite), ce document nous permet de recevoir et de transmettre vos bulletins de souscription à nos partenaires dans le cadre de la mission de Conseil en Investissement Financier que vous nous avez confié.
- Première page du document d'entrée en relation** (signature(s) de tous les souscripteurs et mention manuscrite).  
Document complet sur [http://www.arobasfinance.fr/images/maj\\_pdf/arobasfinance\\_document\\_dentree\\_en\\_relation.pdf](http://www.arobasfinance.fr/images/maj_pdf/arobasfinance_document_dentree_en_relation.pdf)

Nous vous accuserons réception de votre souscription par courrier électronique, pour cela, pensez à renseigner votre adresse e-mail.

Sincèrement,

Nicolas BAZINET

Besoin d'une information, d'un conseil : nous vous répondons au 01 77 39 00 15 ou par mail [info@arobasfinance.fr](mailto:info@arobasfinance.fr)

**AROBAS FINANCE S.A.R.L.** au capital de 139 656 euros, RCS Paris B 424 317 162 – Code APE : 7022Z  
**Société de Conseils en gestion de patrimoine et Société de courtage d'assurances** enregistré à l'ORIAS ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le numéro : (07 029 469). **Statut de Conseiller en Investissements Financiers (CIF)** référencé sous le numéro (E001265) par l'ANACOFI-CIF ([www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr)) association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). **Activité de démarchage bancaire et financier** : société enregistrée sous le numéro : 2053405413VB ([www.demarcheurs-financiers.fr](http://www.demarcheurs-financiers.fr)) conformément à l'article L341-6 alinéa4 et L341-12 du Code Monétaire et Financier. **Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce** : carte professionnelle numéro T12062 délivrée à Paris et portant la mention selon laquelle la société s'est engagée à ne recevoir aucun fonds. **Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle** n° 114 231 743 de la compagnie MMA-COVEA Risks, sise au 19,21 allée de l'Europe, 92 616 CLICHY Cedex. **Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés** : en application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 la société Arobas Finance a déclaré auprès de la CNIL sa détention d'informations collectées : récépissé n° 1265621 ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

55, rue Sainte Anne - 75002 PARIS

Téléphone : 01 77 39 00 15 – fax : 01 40 26 94 02 Email : [info@arobasfinance.com](mailto:info@arobasfinance.com) – [www.arobasfinance.com](http://www.arobasfinance.com)

## Spéciale dispositifs de réduction d'IR et/ou ISF

Vous avez souhaité nous consulter en qualité d'intermédiaire en placement financiers pour réaliser un investissement vous permettant de réduire votre Impôt sur le Revenu (FCPI / FIP, Sofica, SCPI fiscales, Scellier, Girardin industriel...) et/ou votre Impôt de Solidarité sur la Fortune (FCPI / FIP, nue-propriété, GFV, GF...). Ce document a pour but de préciser les contours et les modalités de notre intervention conformément à la réglementation en vigueur (article 335-1 du règlement général de l'AMF).

Vous reconnaissez également avoir reçu un exemplaire et pris connaissance du Document d'Entrée en Relation présentant le cabinet (conformément à l'article 335-3 du règlement général de l'AMF).

### Votre situation

Le questionnaire MIF « Mieux vous connaître » joint à cette lettre de mission a pour objet de connaître plus en détail votre situation personnelle et patrimoniale.

### Votre horizon d'investissement pour cette opération

En fonction des dispositifs qui répondront au mieux à votre situation et à vos objectifs, les horizons de placement seront plus ou moins longs, mais il convient de respecter les délais fiscaux impartis afin de conserver les avantages fiscaux obtenus. Les délais sont renseignés sur les documents de souscriptions de nos partenaires mais également sur nos différents sites (sites étant mis à jour régulièrement).

### Vos objectifs fiscaux

- Vous souhaitez réduire le montant de votre impôt dû au titre des revenus N, payable en N+1.
- Vous souhaitez réduire le montant de votre Impôt de Solidarité sur la Fortune, payable en N.

### Notre intervention

Nous sélectionnons une gamme de produits de différents partenaires, et nous fournissons toutes les informations utiles concernant ces placements, lors de la souscription et durant toute la durée de votre placement. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions techniques concernant les produits qui ont retenus votre attention et vous expliquer leur fonctionnement, fiscalité, avantages et inconvénients. Notre intervention sera donc orale ou écrite et interviendra également par le biais de nos sites et de nos différentes communications.

*Spécificités FCPI / FIP : chaque année, nous mettons deux fonds en avant, sélectionnés sur des critères de niveau de marchés, de pourcentage de PME, d'efficacité de la fiscalité, et également en rapport à nos sélections précédentes. Nous recommandons de souscrire des sommes plus faibles, mais régulières et de changer régulièrement de sociétés de gestion afin de diversifier les investissements.*

- Vous souhaitez choisir seul vos produits

### Calendrier

- 1- Vous signez la présente lettre de mission.
- 2- En fonction de vos besoins, nous vous répondrons par téléphone, mail, courrier ou rendez-vous (si vous le souhaitez),

### Accord des parties

Le(s) client(s) certifie(nt) sur l'honneur que les informations fournies sont sincères, actuelles et conformes à la réalité.

Date :

Le(s) Client(s) (nom et prénom) :

(Signature précédée de la mention « bon pour accord »)

ceci afin de valider la bonne compréhension du ou des produit(s), et également pour vérifier l'adéquation de votre souscription avec votre patrimoine et vos objectifs.

3- Vous signerez notre compte rendu de mission.

4- Vous souscrirez aux produits que vous avez retenus.

### Confidentialité

Tous les documents et éléments qui nous sont transmis sont traités avec la plus extrême confidentialité. Le cabinet et son personnel sont soumis au secret professionnel. Les droits d'accès et de rectification des ces informations peuvent être exercés par courrier au 55 rue Sainte Anne, 75002 PARIS.

### Rémunération

Cette mission n'est pas rémunérée au titre de ces opérations d'investissement. Mais en cas de souscriptions et d'investissements, les droits d'entrée déduction faite de la part acquise à la société et/ou frais de gestions qui sont au maximum de 1.50% prélevés par les gestionnaires des différents dispositifs et seront en partie récédés à notre cabinet en qualité d'intermédiaire et assureront notre rémunération. Nous négocierons toujours des droits d'entrée inférieurs au maximum. Notre rémunération est accessible sur simple demande auprès de nos services.

*Spécificités : SOFICA, Girardin, SCPI, Immobilier, GF, GFV,... aucune rémunération sur frais de gestion mais une commission payé par la société allant jusqu'à 2.50% pour les SOFICA et au maximum de 6.50% sur les SCPI ou 10% sur l'immobilier en direct.*

### Responsabilité / litige

La présente mission implique une obligation de moyens et non une obligation de résultats. Si malgré les soins apportés à notre mission, un litige venait à opposer les parties, celles-ci s'engagent à rechercher un arrangement amiable. Les Clients du cabinet adresseront leurs réclamations éventuelles à Arobas Finance, 55, rue Sainte Anne, 75002 PARIS.

### Durée

La présente lettre de mission est établie pour une durée de un an à compter de la signature du client, et se prorogera par tacite reconduction jusqu'à dénonciation de l'une ou l'autre des parties.

Pour le cabinet Arobas Finance  
Nicolas BAZINET



# Convention de réception-transmission d'ordres (RTO) sur souscription de FCPR / SOFICA / SCPI / parts de sociétés

## Préambule et objet de la présente convention

Arobas Finance, en tant que CIF sous le numéro E001265 et membre de l'association ANACOFI-CIF, est habilité à exercer une prestation de réception transmission d'ordres portant sur la souscription de parts de FCPR, Sofica, SCPI ou parts de sociétés, dans les conditions et limites légales et réglementaires.

La présente convention est passée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment celles prévues par l'article 325-13 du Règlement Général de l'AMF. Le Client, reste libre et autonome dans la gestion personnelle de son portefeuille. Le Conseil ne réalise aucun acte de gestion pour le compte du client ou pour compte de tiers. Le Client déclare connaître les règles de fonctionnement des marchés sur lesquels il peut opérer aux termes de la présente convention et fera son affaire du suivi des éventuelles modifications apportées audites règles de fonctionnement.

## Article 1 : Objet de la convention

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Conseil pourra fournir au Client la prestation de réception-transmission d'ordre sur sa/ses souscription(s). Cette prestation s'inscrit dans le prolongement de l'activité de conseil. Ainsi, par la présente convention, le Client accepte d'autoriser le Conseil à réceptionner et transmettre son/ses dossier(s) de souscription afin que celui-ci/ceux-ci soit(ent) traité(s) en bonne et due forme par la Société de Gestion.

## Article 2 : Réception et prise en charge des souscriptions

A la suite de la prestation de conseil, le Client pourra adresser sa/ses souscription(s), uniquement par courrier ou dépôt en mains propres, au Conseil en suivant la procédure de souscription fournie par le Conseil, et en vérifiant que les pièces à joindre sont complètes.

Votre souscription sera prise en charge par nos services si et seulement si le dossier est complet et il vous sera accusé réception sous deux jours ouvrés de sa prise en compte en vous informant des documents manquants ou non et des problèmes liés à votre souscription. Elle sera traitée en suivant notre procédure de traitement : horodatage, traitement des éventuelles erreurs, vérification de la concordance client, copie et scannage.

## Article 3 : Transmission des souscriptions

A réception de la souscription émise par le Client, et dans la mesure où le dossier est complet, le Conseil transmettra le dossier à la Société de Gestion en question, en fonction des termes de l'ordre (dates, erreur(s) constatées(s)...).

Le Client déclare expressément accepter ce délai de transmission et déclare prendre en compte les délais postaux de façon à respecter les limites de souscriptions imposées par les sociétés de gestion.

## Article 4 : Information du client sur l'ordre exécuté

Il est rappelé que l'établissement teneur de compte transmettra au Client un avis d'opéré confirmant l'exécution ou non de l'ordre passé, conformément aux termes et conditions de la convention de compte titres conclue entre le Client et cet établissement.

En cas de contestation relative aux conditions de réception ou de transmission d'un ordre, la contestation, formulée par écrit et motivée, doit être adressée au Conseil dans le délai de huit (8) jours suivant la réception de l'avis d'opéré par le Client.

A défaut de contestation dans les formes et délais impartis, le Conseil sera réputé avoir dûment exécuté sa mission aux termes des présentes.

## Article 5 : Obligations du Conseil

Le Conseil agit conformément aux usages de la profession et dans le respect des lois et règlements en vigueur. Le Conseil s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne exécution de la présente convention.

Il ne pourra être tenu pour responsable d'aucune perte ou manquement dans l'accomplissement de ses obligations ayant pour cause la survenance d'un cas de force majeure ou résultant d'un manquement des établissements prestataires.

Notamment, il ne pourra être tenu d'aucune conséquence pouvant résulter d'une rupture dans les moyens de transmission des ordres utilisés.

## Article 7 : Rémunération

Le Client ne supportera aucune facturation supplémentaire pour le service de réception-transmission d'ordres effectué par le Conseil, tel que défini par les présentes.

## Article 8 : Fin de la convention

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception par le Client ou par le Conseil avec un préavis de huit (8) jours à compter de la réception de ladite lettre.

## Article 9 : Droit applicable

La présente convention est soumise au droit français. En cas de litige, seul le tribunal du siège du Conseil sera compétent.

## Article 10 : Accès à l'information

Dans le cadre du respect de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client est informé et accepte que tous documents et informations le concernant seront portés à la connaissance du Conseil.

Fait à .....

Le.....

Entre d'une part,

**Arobas Finance**, société représentée par Nicolas BAZINET  
55, rue Sainte Anne  
75002 PARIS  
01.77.39.00.15

Et d'autre part,

Nom, prénom :  
Adresse :  
Code postal, ville :

Signatures



**Conseils en Gestion de Patrimoine  
Indépendants  
Conseils en Investissements Financiers**

# Document d'entrée en relation

*Document conforme à la réglementation AMF*

La présente fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les informations légales qu'Arobas Finance doit communiquer au client dès le début de la mise en relation, ainsi que les informations importantes liées à son activité.

**Face à vous...**

**...un professionnel qui s'engage.**

Après votre lecture, merci de bien vouloir signer ci-dessous.

*Nom:*

*Prénom:*

*Date:*

*Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »):*



# Mieux vous connaître

Cette fiche de renseignement est obligatoire. Elle est établie dans le cadre des dispositions de l'article L.533-4 du Code Monétaire et Financier. Elle nous permet de mieux vous connaître et de répondre du mieux possible à vos besoins, vos objectifs et votre situation financière. **Elle est couverte par le secret professionnel** (article L. 511-33 du Code monétaire et financier) et vos réponses sont destinées à la seule information d'Arobas Finance et/ou de la société de gestion. Nous vous remercions de bien vouloir remplir le questionnaire ci-dessous et de le signer.

**IDENTIFICATION :**  Monsieur  Madame  Mademoiselle

Nom : ..... Nom de jeune Fille : ..... Nb d'enfants rattachés au foyer : .....

Prénoms : ..... tél : .....

Date & lieu de naissance : ..... email : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays (si différent de France) : .....

Vous êtes :  Célibataire  Marié(e)  Divorcé(e)  Pacsé(e)  Veuf/Veuve  Concubin

Salarié  Prof. Libérale  Chef d'entreprise  Artisan : Profession : .....

Retraité  Étudiant  Autre : ..... Résident :  français  Autre : .....

Votre régime matrimonial :  Communauté réduite  universelle  séparation de bien  Participation aux acquêts

## SITUATION PATRIMONIALE :

**Votre situation vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ?**  Oui  Non

Votre revenu annuel imposable s'élève à (environ) : .....€ (dont .....€ de revenus fonciers).

Votre estimation de votre Impôt sur le revenu est de : .....€

Vous estimez votre situation patrimoniale à : .....€, dont,

Immobilier : .....€ (dont .....€ pour votre résidence principale)

Portefeuille titres : .....€ (dont .....€ en FCPI, FIP, SOFICA, FCPR, investissement bloqués)

Assurance-vie : .....€ (dont .....€ en fonds euros ou garanties).

Liquidités : .....€ Profil boursier :  prudent  défensif  équilibré  Dynamique  offensif

Êtes-vous redevable de l'ISF ?  Oui  Non, si Oui montant de votre ISF : .....€

Utilisez-vous le Bouclier Fiscal ?  Oui  Non.

## Quelle est l'origine des fonds que vous souhaitez investir ?

Épargne  Succession/Donation  Vente bien immobilier  Cession entreprise  Autres : .....

## OBJECTIFS PATRIMONIAUX :

**Objectifs d'investissements :**  retraite/prévoyance  défiscalisation  revenus de capital  construction d'un patrimoine  résidence secondaire  projet professionnel  spéculation  Diversification de votre portefeuille  autres : .....

**Horizon d'investissement :** En contre partie de l'avantage fiscal attaché à la souscription de parts du fonds, vous acceptez de conserver les parts pendant toute la durée de vie du fonds (hors cas légaux)  Oui  Non

## EXPERIENCE EN MATIERE D'INVESTISSEMENT :

**Avez-vous déjà réalisé des placements financiers avec un conseiller ?**  Oui  Non

**Déleguez-vous la gestion de votre portefeuille de valeurs mobilières ?**  Oui  Non

## Quels instruments entrent dans la composition de votre portefeuille de valeurs mobilières ?

Actions cotées  Actions non cotées  OPCVM actions  OPCVM obligataires

OPCVM monétaires  FCPI  FIP  FCPR agréé  FCPR allégé

Eurolist  Alternext  Marché Libre  Marchés étrangers  Autres : .....

## Quel(s) est (sont) l'(les) élément(s) qui vous a(ont) conduit à souscrire dans les FCPR, FCPI et FIP ?

Réduction Fiscale lors de la souscription  Exonération fiscale lors du rachat

Connaissance du produit pour en avoir  Attrait pour l'innovation  diversification  Autres

**Mesure de la tolérance au risque :** En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription du produit, vous acceptez de prendre un risque élevé sur le capital investi et d'une non liquidité :  Oui  Non (non est une réponse incompatible avec l'investissement)

**Êtes-vous une personne politiquement exposée :**  Oui  Non (choisir l'un ou l'autre)

**Êtes-vous un client professionnel :**  Oui  Non (choisir l'un ou l'autre)

Arobas finance décline toute responsabilité en cas de dépassement du plafond de défiscalisation calculé comme suit : 18.000€ + 6% du revenu brut imposable et qui entrainerait une perte des réductions fiscales acquises et décline également toute responsabilité en cas de dépassement des plafonds légaux de souscription et l'éligibilité liée.

Je certifie avoir pris connaissance des notices d'information/Prospectus des fonds souscrits (y compris l'avertissement de l'AMF). Je reconnais avoir obtenu les informations nécessaires pour souscrire en connaissance de cause. Je reconnais que les informations ci-dessus sont exactes et sincères. Connaissances financières  mauvaises  bonne  très bonne

Fait à ..... le ... / ... / .....

(Signature du souscripteur)

Conformément à la Loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter.

Au regard des caractéristiques de votre situation, nous vous classons dans la catégorie des clients non professionnels. Merci de cocher cette case  si vous souhaitez demander une reclassification en client professionnel. Pour information un client non professionnel bénéficie d'une plus grande protection qu'un client professionnel.